

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 7 avril 2025

Délibération n° 2025.04.15

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 24 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Véga (espace Capella), sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Annick MONLON, et Mathieu POTHERAT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2024 - comptabilité M49 - Assainissement

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique (CFU) et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réunion sous la présidence de M. Christophe WAÏT,

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Section d'exploitation	Section d'investissement
Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 49 233.56 € Recettes de l'exercice : 83 356.67 € Résultat de l'année : 34 123.11 €	Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 68 518.75 € Recettes de l'exercice : 37 060.62 € Résultat de l'année : - 31 458.13 €
Résultats antérieurs Excédent reporté : 25 413.01 €	Résultats antérieurs Excédent reporté : 35 662.82 €
Résultat de clôture : 59 536.12 €	Résultat de clôture : 4 204.69 €
Restes à réaliser – dépenses : 73 849.20 €	

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un **excédent d'exploitation de clôture de 59 536.12 €**

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à la majorité :**

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

En exploitation : excédent antérieur reporté (compte 002) : 59 536.12 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Jacky MENICHON**

**Le secrétaire,
Gilles ASSANT**